



Plan d'action de l'école pour un milieu sain et sécuritaire



DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 5 juin 2017

NOM DE L'ÉCOLE	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION : Annie Gosselin
	538		
ÉCOLE : <input checked="" type="checkbox"/> PRIMAIRE <input type="checkbox"/> SECONDAIRE	FILLES :	GARÇONS :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL : Christine Boiteau
DATE : 11 mai 2017	272	266	

OBJECTIF : Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. Il s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l'atteinte du but de la Convention de partenariat : l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. De plus, il répond aux nouvelles obligations de la loi sur l'instruction publique à l'égard de l'intimidation et de la violence à l'école.

NOTRE SITUATION :

NOS FORCES : Les résultats du QES en mars 2016 indiquent que les relations entre les élèves et les enseignants sont très bonnes, nous avons un bon climat éducatif. Les règles de vie sont connues et claires pour les élèves.

L'école Anne Hébert offre des récréations organisées stimulantes pour les élèves du 1^{er} cycle. Tous les élèves du 1^{er} cycle peuvent également recourir à des médiateurs pour les aider à résoudre leurs conflits dans la cour de récréation. Les élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle et de la 3^e année (A-San-Tion) vivent des ateliers du programme Vers le pacifique. Les enfants de tous les degrés sont aussi sensibilisés à une façon pacifique de résoudre des conflits (affiches et démarche). De plus, les élèves ciblés du 2^e et du 3^e cycle peuvent suivre des ateliers sur le sentiment d'efficacité personnelle et les habiletés sociales.

Des brigadiers sont également présents dans tous les corridors et à certains points stratégiques de l'école.

Les valeurs de respect et d'acceptation des différences s'enseignent par l'entremise du projet d'intégration entre les élèves des trois secteurs.

Les élèves peuvent se prévaloir du service du Courrier des Jeunes. Certains cas préoccupants sont soumis à l'éducatrice de l'école afin d'en assurer le suivi.

NOS PRIORITÉS D'ACTION :

L'école a dû gérer, en 2016-2017, 35* plaintes de cas de violence ou d'intimidation rapportés, mais après enquête, 1 cas d'intimidation, 26 cas de violence et 8 se sont révélés être des conflits entre élève. Vingt-sept de ces cas, selon la définition de la loi 56, ont été rapportés à la commission scolaire en 2016-2017.

*Deux élèves ont été impliqués dans plusieurs de ces cas.

Les résultats du QES de mars 2016 indiquent que 24 % (24% en 2013) des élèves ont une perception négative du climat de sécurité et 19 % (21% en 2013) ont une perception mitigée. Les lieux qui sont perçus comme vulnérables sont : la cour d'école arrière pendant les récréations et à la fin des cours, le chemin entre l'école et la maison et les toilettes des élèves.

44% (71% en 2013) des élèves qui sont menacés disent ne pas aller en parler à un adulte. 71%(58% en 2013) des élèves qui ont été frappés ou poussés volontairement ne le disent pas à un adulte.

74% (84 % en 2013) des élèves ont une perception négative ou mitigée des insultes entre eux. Les membres du personnel ont une perception semblable à 51% (76 % en 2013).

L'harmonisation de l'application des règles de vie par le développement d'un engagement collectif demeure une priorité d'action.

L'optimisation de l'organisation des récréations de la cour arrière demeure une priorité pour augmenter le sentiment de sécurité des élèves.

La participation au programme Trottibus a grandement diminuée dû à l'absence d'adultes accompagnateurs, nécessaires à la mise en œuvre de cet autobus pédestre. La relance deviendra une action à privilégier lors de la rentrée scolaire.

Tableau de bord 2016-2017

Plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire (plan de lutte)

École : Anne-Hébert
 Orientation : Favoriser un climat sain et sécuritaire pour tous.
 Objectifs : Augmenter le pourcentage d'élèves ayant une perception positive du climat de sécurité.
 Diminuer le pourcentage d'élèves ayant une perception négative ou mitigée des insultes entre eux.

Indicateurs et cibles				Moyens	Ressources	H	M	F	Suivi	Évaluation												
indicateur principal : Tous les élèves se sentent en sécurité dans les différents lieux. Tous les élèves se parlent respectueusement.				Poursuivre le programme «Médiation par les pairs» sur la cour des élèves du 1 ^e cycle. (programme Vers le pacifique) : <u>Pratique ciblée</u>	Éducatrice école	X		X														
				Offrir à nos élèves un atelier de sensibilisation sur l'intimidation. <u>Pratique universelle</u>	Éducatrice école		X	X														
				Poursuivre le programme Vers le pacifique auprès des élèves du préscolaire et du 1er cycle. <u>Pratique ciblée</u>	Éducatrice école Enseignants	X	X	X														
Cible :				Former un groupe d'habiletés sociales. <u>Pratique ciblée</u>	Éducatrice école	X	X	X	Le suivi est assuré par le chantier « Comportement». Dates des suivis : 4 rencontres seront prévues au cours de l'année 2017-2018	L'évaluation de la mise en œuvre des moyens et de l'atteinte de l'objectif sera assurée par le chantier « Comportement » Date de l'évaluation : Mai 2018												
<table border="1"> <tr> <th>Situation de départ : Mai 2013</th> <th>Cible : Juin 2016</th> <th>Résultats Juin 2016</th> <th>Cible Juin 2018</th> </tr> <tr> <td>50 %</td> <td>75 %</td> <td>57%</td> <td>70%</td> </tr> <tr> <td>16 %</td> <td>60 %</td> <td>26%</td> <td>40 %</td> </tr> </table>				Situation de départ : Mai 2013	Cible : Juin 2016	Résultats Juin 2016	Cible Juin 2018	50 %			75 %	57%	70%	16 %	60 %	26%	40 %	Former un groupe de développement du sentiment d'efficacité personnelle (SEP). <u>Pratique ciblée</u>	Éducatrice école	X	X	X
Situation de départ : Mai 2013	Cible : Juin 2016	Résultats Juin 2016	Cible Juin 2018																			
50 %	75 %	57%	70%																			
16 %	60 %	26%	40 %																			
Autres indicateurs :				Offrir une formation sur la gestion du stress aux élèves de 4 ^e année. <u>Pratique universelle</u>	Psychologue	X		X														
En cours d'année : •Le nombre mensuel de manquements majeurs notamment pour violence et intimidation entre les élèves •Le nombre mensuel de dénonciations pour intimidation En fin d'année : •Les questions sélectionnées du QES				Poursuivre la mise en place du parcours Trottibus dès le début de l'année scolaire. <u>Pratique universelle</u>	Agente de liaison Société du cancer Parents bénévoles OPP Direction adjointe		X															
				Mettre en place la cohorte de brigadiers scolaires <u>Pratique universelle</u>	Membres du comité Brigade	X																

	<p>Assurer une compréhension et une application cohérente des règles de vie de l'école.</p> <p style="text-align: center;"><u>Pratique universelle</u></p> <p>Informier davantage les parents sur les moyens mis en place dans l'école.</p> <p style="text-align: center;"><u>Pratique universelle</u></p> <p>Établir Diffuser un protocole d'intervention lors de situation de violence-crise au secteur J-H-Dunn.</p> <p style="text-align: center;"><u>Pratique Ciblée</u></p> <p>Améliorer la sécurité des élèves sur le Chemin Ste-Foy.</p> <p style="text-align: center;"><u>Pratique ciblée</u></p> <p>Renforcer le sentiment de sécurité des élèves dans la cour arrière lors des récréations et après les cours.</p> <p style="text-align: center;"><u>Pratique universelle</u></p>	<p>Tous les intervenants Direction</p> <p>Direction Chantier « Comportement »</p> <p>Direction Équipe J-H- Dunn</p> <p>Direction Conseil d'établissement Parents</p> <p>Chantier comportement Enseignants CIUSSS</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>					
	Cueillettes des données							
	<p>1. Registre des manquements et des dénonciations (mensuel).</p> <p>2. Sondage questions sélectionnées QES.</p>							

NOS MOYENS DE PRÉVENTION :

- Affiches dans l'école des quatre étapes de la résolution pacifique des conflits
- Conseil de coopération dans les classes au besoin
- Programme « Médiation par les pairs » pour le 1^{er} cycle
- Programme « Vers le pacifique » pour le préscolaire, le 1^{er} cycle
- Continuité du service de courrier des jeunes de la Fondation Petits bonheurs d'école
- Équipe de brigade scolaire
- ~~Mise en place de récréations animées au 1^{er} cycle~~
- Efforts des élèves soulignés par l'activité « Méritas »
- Noms des élèves méritants publiés dans l'Info-parents
- Projet Trottibus
- Sociogramme dans quelques classes
- Portrait de classe 2 fois par année
- Boîte de dénonciation dans certaines toilettes d'élèves

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

- Transmission du plan de lutte à tous les parents de l'école (comprenant le protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence, ainsi que les règles de conduite de l'école)
- Adresse courriel de la direction clairement identifiée permettant aux parents de signaler un événement ou de faire part d'une inquiétude
- Aide-mémoire pour différencier les situations d'intimidation de situations de conflits
- Aide-mémoire pour les parents d'élèves victimes, témoins ou intimidateurs
- Faire connaître le site du MELS www.mojagis.com et <http://www.mels.gouv.qc.ca/branche-sur-le-positif/>
- Informations précises et rapides données aux parents suite à un comité d'aide tenu pour leur enfant
- Plan d'intervention personnalisé impliquant les parents des élèves concernés

De plus, nous avons un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence (voir en annexe).

Dans le protocole, nous y retrouvons :

- Quoi faire pour signaler ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.
- Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté.
- De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes.
- Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou témoin d'un acte.
- Les sanctions disciplinaires qui pourraient s'appliquer au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.
- Le suivi qui sera donné aux signalements et aux plaintes.
- Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence.
- Les engagements et les démarches de la direction auprès des élèves victimes ou auteurs et leurs parents

Rappelons que le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.

Dans notre école, nous avons également des règles de conduite. Ces dernières se retrouvent dans notre code de vie (en annexe) et prévoient les éléments suivants :

- Les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève.
- Les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé (y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire).
- Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.